

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION C.C.A.S.**



Séance du 25 novembre 2025

Le 25 novembre 2025 à 16h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 18 Novembre 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

Délibération n°09

Objet : Achats de fournitures et services pour la Ville de Saint-Étienne, le Centre communal d'Action Sociale et Saint-Étienne Métropole - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Saint-Étienne, le Centre Communal d'Action Sociale et Saint-Étienne Métropole – 2025 n°4 – Approbation.

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président),
Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA
Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON

Absents / Excusés :

Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Philippe CESANA, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET, M. Thierry NITCHEU.

Vu

- L'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Les articles L. 2122-21-1 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la commande publique et particulièrement les articles L.2113-6 à L.2113-7 relatifs au groupement de commandes.

Considérant

La Ville de Saint-Étienne, le Centre Communal d'Action Sociale et Saint-Étienne Métropole veulent mettre en place par convention, un groupement de commandes pour des achats de fournitures et services.

La Ville de Saint-Étienne, le CCAS et Saint-Étienne Métropole ayant des soins identiques, il a été décidé d'un commun accord d'établir un groupement de commandes entre ces trois entités conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique. L'engagement dans une démarche d'achat groupé trouve son fondement dans un objectif de rationalisation des achats.

Le groupement de commandes vise à retenir des opérateurs économiques pour des achats de fournitures et services de ces trois entités. Le groupement n'est pas exclusif de la passation éventuelle de consultations dans ces domaines et en dehors de cette structure, ses membres conservant en effet la faculté de réaliser leurs achats sans recourir aux services dudit groupement.

Seront concernés les contrats publics relatifs aux achats suivants :

Familles d'achat	Intitulé de la consultation	Montant HT maximum global	Montant maximum HT VSE	Montant maximum HT SEM	Montant maximum HT CCAS	Lots
Transports de personnes et de marchandises	Acquisition de titres de transports	200 000 €	120 000 €	80 000 €		Non
Electroménager et Audiovisuel	Acquisition d'appareils d'électroménagers professionnels, semi-professionnels grand public, hifi, multi media, vidéo, mobilier en inox pour cuisine collective et SAV	1 52 000 €	820 000 €	380 000 €	320 000 €	L1 : acquisition d'électroménager professionnel et SAV : 190K€ L2 : acquisition d'électroménager semi-professionnel et grand public et SAV : 55K€ L3 : Acquisition de matériel hifi, multimédia, vidéo et SAV : 55K€ L4 : Acquisition de mobilier inox pour cuisine collective : 30K€ L5 : acquisition d'électroménager issu du réemploi : 30K€



Nettoyage, entretien, hygiène	Prestation de service d'hygiène (location essuie- main, tapis...etc)	300 000 €	220 000 €	80 000 €		Non
Voirie Circulation	Prestations hivernales de déneigement et de salage de voirie	2 000 000 €	1 500 000 €	500 000 €		Lot 1 : Prestations de déneigement et de salage de voiries de la Ville de Saint-Étienne / véhicules grand gabarit : 73K€ Lot 2 : Prestations de déneigement et de salage de voiries de la Ville de Saint-Étienne/véhicules petit gabarit : 73K€ Lot 3 : Location de camions et microtracteurs avec lame et saleuse sans chauffeur : 225K€
Voirie Circulation	Fourniture de sel de déneigement, de pouzzolane, de déverglaçant...	1 200 000 €	850 000 €	350 000 €		Lot 1 : Fourniture et transport de sel de mer de classe A en vrac lot : 180K€ lot 2 : Fourniture et transport de sel de classe B en vrac : 3K€ lot 3 : Fourniture et transport de pouzzolane : 14K€ lot 4 : Fourniture et transport de sel de déneigement et de déverglaçant chimique en sac : 8.4K€
Construction – entretien du patrimoine	Maintenance des ascenseurs	1 600 000€	1 100 000 €	500 000 €		Non
Construction – entretien du patrimoine	Maintenance des portails, portes et barrières	1 400 000€	800 000 €	600 000 €		Non

Signalétique	Signalétique des bâtiments	960 000€	600 000 €	360 000 €		Non
Produits pétroliers et gaz	Acquisition de produits pétroliers en vrac Adblue et prestations associées	2 200 000€	1 475 000 €	725 000 €		Lot 1 – acquisition de combustible type, adblue et carburant livrés en vrac : 2 000 000€ Lot 2 – acquisition de combustible type fioul supérieur grand froid livré en vrac : 200 000€
Nettoyage, entretien, hygiène	Prestation nettoyage locaux des et équipements municipaux	11 600 000 €	8 300 000 €	3 300 000 €		Lot 1 – bâtiments administratifs de la ville de Saint-Etienne : 200K€ lot 2 – maison de l'emploi : 125K€ Lot 3 – équipements de la direction sports, loisirs et vie sociale (DSLVS) : 250K€ Lot 4 – équipements de la direction des affaires culturelles (DAC) : 300K€ Lot 5 – musées et salles d'exposition : 375 K€ Lot 6 – équipements situés à Saint-Victor-sur-Loire : 75K€ Lot 7 – dépôts techniques : 500K€ Lot 8 – sanisettes et WC publics : 375K€ Lot 9 – bâtiments administratifs de Saint-Etienne Métropole : 175K€ Lot 10 – bâtiments des directions développement économique emploi formation (DDEEF)

						<p>et entrepreneuriat innovation (DEI) de Saint-Étienne Métropole : 100K€ Lot 11 – autres sites de de Saint-Etienne Métropole : 75K€ Lot 12 – remise en état de bâtiments : 350K€</p>
--	--	--	--	--	---	---

Le coordonnateur du groupement sera la collectivité qui, en fonction de la consultation concernée, supporte le montant le plus important de la prestation.

Le coordonnateur du groupement de chaque procédure signera et notifiera les contrats et les éventuels avenants en cours d'exécution pour l'ensemble des membres du groupement pour tous les types d'achats.

Selon les dispositions de chaque contrat :

- Soit chacun des membres du groupement s'assure ensuite de la bonne exécution financière et technique de ce dernier pour ce qui le concerne ;
- Soit le coordonnateur exécutera le contrat pour l'un ou les deux autres membres du groupement et sollicitera le remboursement pour l'émission d'un titre de recettes accompagné de son justificatif.

Le coordonnateur du groupement prendra à sa charge les frais afférents au bon déroulement des procédures d'acquisition.

Le coordonnateur engage, en tant que mandataire, la responsabilité contractuelle de l'ensemble des membres du groupement. Il ne pourra cependant être tenu responsable dans les déterminations de la qualité des biens, de leurs quantités et des crédits budgétaires insuffisamment alloués pour réaliser les acquisitions souhaitées par l'autre membre.

La convention prend effet à compter de la date à partir de laquelle elle sera rendue exécutoire. Elle sera valable jusqu'au 31/12/2026 concernant le lancement des consultations inscrites dans le tableau article 1. Cependant, s'agissant de l'exécution, elle perdurera jusqu'à l'échéance des contrats concernés.

L'Assemblée Délibérante :

- Adopte le principe du groupement de commandes entre la Ville de Saint-Étienne, le Centre Communal d'Action Sociale et Saint-Étienne Métropole pour des achats de travaux, fournitures et services – 2025 n°4,
- Approuve la convention de groupement de commandes à intervenir entre la Ville de Saint-Étienne, le Centre Communal d'Action Social et Saint-Étienne Métropole,
- Autorise le Président du CCAS ou son représentant, à signer ladite convention, dont un exemplaire restera annexé au dossier,

- Autorise le lancement d'une consultation le cas échéant conclusion du marché afférent,
- Autorise le Président du CCAS ou son représentant, à signer le marché et les avenants éventuels à intervenir, dont un exemplaire restera joint au dossier ainsi que tous les actes de gestion liés à ceux-ci, y compris la résiliation faisant suite à un arrêt d'activité ou à une liquidation judiciaire.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON

- Contre :

- Abstention :

Publiée le :

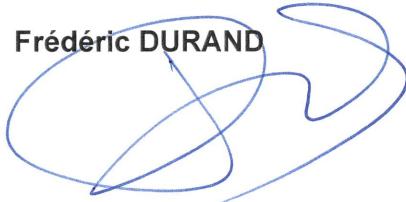
Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 25 novembre 2025

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Frédéric DURAND



La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER

